

# Dépassement de la norme de plomb dans l'eau potable

## PLAN D'ACTION

---

<b>Type d'installation :</b>	Réseau d'aqueduc
<b>Numéro d'identification :</b>	X0008124
<b>Propriétaire :</b>	Ville de Saint-Eustache
<b>Responsable du réseau :</b>	Yanick Fortier, directeur du Service des eaux

La Ville de Saint-Eustache a élaboré le présent document pour répondre aux exigences de l'article 36.2 du Règlement sur la Qualité de l'Eau Potable (RQEP) qui stipule dans son alinéa 1, l'obligation d'établissement d'un plan d'action par le responsable d'un système de distribution desservant plus de 20 personnes, et dont au moins une analyse d'eau ne respecte pas la norme de qualité relative au plomb.

## 1. CONSTAT DU DÉPASSEMENT ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

En 2024, dans le cadre de l'analyse des concentrations de plomb et de cuivre, la Ville de Saint-Eustache a procédé au prélèvement de 21 échantillons d'eau potable, soit un de plus de ce qui est exigé par le Règlement sur la Qualité de l'Eau Potable (RQEP). Parmi ces échantillons, deux ont révélé des concentrations en plomb supérieures à la norme réglementaire de 0,005 mg/l. Le tableau 1 présente les deux dépassements en question.

**Tableau 1 : Résultats d'analyse de l'échantillon initial -1<sup>ère</sup> visite**

Adresse de prélèvement	Date de prélèvement	pH	Température	Résultat	Date de la réception du résultat
			°C	mg/l	
126, 55 <sup>e</sup> avenue	2024-09-05	7,6	20	0,0122	2024-09-24
80, rue Chayer	2024-08-29	7,5	21,3	0,0069	2024-09-24

Ces résultats indiquent la présence d'une source de plomb entre la conduite d'eau potable et le robinet utilisé pour l'échantillonnage. Après une période de stagnation de l'eau dans la tuyauterie (ex. : le matin ou après une absence prolongée), la concentration de plomb dans l'eau des premiers litres consommés peut être élevée et présenter un risque pour la santé.

Dans le but d'identifier la principale source de la contamination par le plomb dans les deux bâtiments, les techniciens de la Ville ont organisé une seconde visite et ont procédé le **27 septembre 2024** à un échantillonnage séquentiel dont la technique consiste à prélever de façon successive quatre échantillons de 1 litre, chacun correspondant à une section de la tuyauterie interne ou de l'entrée de service. Les résultats d'analyse de l'échantillon d'eau initial et des quatre échantillons suivants ont été compilés dans le tableau à l'**annexe 1**.

On remarque que, contrairement à la première visite, les résultats de l'échantillonnage séquentiel sont tous inférieurs à la norme réglementaire de 0,005 mg/l. Il en ressort aussi que les teneurs en plomb sont en baisse du premier au quatrième litre. Autrement dit, la concentration en plomb est plus élevée dans l'eau qui était en contact prolongé avec la tuyauterie interne des maisons en question. Étant donné que les tuyauteries internes visibles des deux résidences sont en cuivre, la source du plomb proviendrait des soudures au niveau des coudes, des tés, des raccords, etc.

## 2. PLAN D'ACTION

En réponse à ces deux dépassements, la Ville par l'entremise du Service des eaux a pris les mesures suivantes :

### 2.1. Communication des résultats

Dès réception des résultats des analyses, la Ville a pris contact par téléphone avec les deux propriétaires occupants concernés afin de leur communiquer les résultats, de les sensibiliser aux risques sanitaires liés au plomb et de leur présenter les mesures de réduction d'exposition au plomb. Une date a été fixée d'un commun accord pour la seconde visite visant à effectuer l'échantillonnage séquentiel.

Plus tard, les lettres en **annexe 2** ont été remises en main propre aux occupants des deux résidences concernées. Pour informer les occupants des risques et des mesures à prendre, nous avons joint aux lettres le document « Plomb dans l'eau : quoi faire? » figurant à l'**annexe 3**.

Par ailleurs, le bilan annuel de la qualité de l'eau relatif à l'année 2024, publié sur le site Web de la Ville, fait état de ces deux dépassements de la norme.

### 2.2. Stratégie de ciblage et de remplacement des entrées d'eau en plomb

Avant la mise en application de la réglementation relatif au plomb et cuivre en 2014, des entrevues ont été tenues avec trois des derniers contremaitres de la division égout aqueduc de la Ville pour savoir s'ils avaient constaté des entrées en plomb durant leurs carrières. Aucun d'entre eux n'en ont rencontré. Le plus vieux des contremaitres interrogés était en poste dans les années 70.

De plus, la vérification des archives du Service du génie n'a pas révélé d'installations d'entrée d'eau en plomb à aucun endroit sur le territoire de la Ville.

Depuis 2014, la Ville cible annuellement pour le dépistage du plomb, les résidences unifamiliales ou petit immeuble de deux à huit logements construit dans les quartiers datant d'avant 1970 sur la base d'une carte élaborée par le Service du génie (**annexe 4**). À partir de 2025, la ville ciblera prioritairement les résidences construites avant 1955.

Conformément aux exigences de la réglementation, la Ville doublera le nombre de sites à visiter pour échantillonnage en 2025 et 2026 pour ainsi passer de 20 à 40 adresses.

Advenant la découverte d'une entrée d'eau en plomb du côté public, la Ville s'engage à procéder à son remplacement dans un délai de 30 jours ouvrables.

Concernant l'eau potable produite par la Ville, le silicate de sodium est utilisé de manière continue depuis des dizaines d'années dans le but de contrôler la corrosion des canalisations métalliques du réseau de distribution. Aussi, le pH de l'eau à la sortie de l'usine tourne au tour de 7,2. De ce fait, la Ville n'envisage pas de modifier le procédé de traitement actuel.

### 2.3. Suivi de l'efficacité des mesures et échéancier

#### Année 2024 :

Aucun suivi de l'efficacité des mesures ne sera effectué étant donné que dans les mesures prises, la Ville ne prévoit pas le remplacement des entrées d'eau ni la modification de l'équilibre de l'eau (du procédé de traitement).

#### Année 2025 :

Afin d'accroître la probabilité d'identifier des entrées de service en plomb, la Ville a principalement ciblé des résidences construites avant 1955, période durant laquelle l'utilisation du plomb dans les conduites était particulièrement répandue. L'ensemble des adresses visitées est présenté à l'annexe 5.

Aussi, la ville a procédé au prélèvement de 40 échantillons dont un dans une garderie. Leurs résultats d'analyse font état de 2 dépassements de la norme de plomb.

**Tableau 2 : Dépassements de la norme de plomb -1<sup>ère</sup> visite**

Adresse de prélèvement	Date de prélèvement	pH	Température	Résultat	Date de l'analyse
			°C	mg/l	
24, 42 <sup>e</sup> avenue	2024-07-08	7,5	18.1	0,0066	2025-07-17
72, 36 <sup>e</sup> avenue	2024-07-02	7,5	14	0,0578	2025-07-18

Dès réception des résultats d'analyses, la Ville a contacté par téléphone les deux propriétaires occupants concernés afin de leur communiquer les résultats, de les sensibiliser aux risques sanitaires liés au plomb et de leur présenter les mesures de réduction d'exposition au plomb.

**Le 24 juillet**, ces mêmes résultats ainsi que leurs interprétations ont été communiqués aux occupants des deux résidences concernées par courrier postal. Pour les informer des risques et des mesures à prendre, le document « Plomb dans l'eau : quoi faire? » figurant à l'**annexe 3** a été joint aux lettres. Ces dernières sont en annexe 6.

**Le 29 juillet**, la ville a procédé à un échantillonnage séquentiel aux 2 résidences. 12 bouteilles de 1 litre ont été prélevées au 24, 42<sup>e</sup> avenue et 5 au 72, 36<sup>e</sup> avenue. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 3.

**Tableau 3 : Résultats de l'échantillonnage séquentiel (mg/L) – 2<sup>e</sup> Visite**

Adresse	24, 42 <sup>e</sup> avenue				72, 36 <sup>e</sup> avenue	
	N° litre	Résultat	N° litre	Résultat	N° litre	Résultat
Plomb	1 <sup>er</sup> litre	0,0029	7 <sup>e</sup> litre	0,0011	1 <sup>er</sup> litre	<b>0,0084</b>
	2 <sup>e</sup> litre	0,0014	8 <sup>e</sup> litre	0,0011	2 <sup>e</sup> litre	0,0028
	3 <sup>e</sup> litre	0,0013	9 <sup>e</sup> litre	0,0011	3 <sup>e</sup> litre	0,0023
	4 <sup>e</sup> litre	0,0012	10 <sup>e</sup> litre	0,0011	4 <sup>e</sup> litre	0,0019
	5 <sup>e</sup> litre	0,0012	11 <sup>e</sup> litre	0,0011	5 <sup>e</sup> litre	0,0023
	6 <sup>e</sup> litre	0,0016	12 <sup>e</sup> litre	0,0011	-	

Les résultats de la 1<sup>e</sup> visite et des 4 premiers litres de la 2<sup>e</sup> visite, prélevés aux 2 résidences, sont compilés dans l'**annexe 7**.

**Le 18 août**, les résultats de l'échantillonnage séquentiel et leurs interprétations ont été communiqués aux occupants des deux résidences concernées par courrier postal. Les lettres envoyées sont en **annexe 8**.

En prévision de la campagne d'échantillonnage 2026, la Ville planifie l'envoi de lettres aux occupants des résidences construites entre 1935 et 1955 afin de les sensibiliser aux effets du plomb sur la santé et de les inviter à s'inscrire à la campagne au moyen d'un formulaire qui sera disponible sur son site web.

# ANNEXE 1

## Compilation des résultats d'analyse obtenus lors de l'échantillonnage du plomb et du cuivre dans l'eau potable chez le citoyen

(y compris lors d'une deuxième visite aux sites où un dépassement de la norme de 0,005 mg/l relative au plomb a été constaté)

Adresse du bâtiment visité	Date de prélèvement	pH	Température (°C)	Plomb (mg/l)	Plomb (échantillonnage séquentiel)					Cuivre (mg/l)
				1 L	1 <sup>er</sup> litre	2 <sup>e</sup> litre	3 <sup>e</sup> litre	4 <sup>e</sup> litre	Moyenne	
126, 55 <sup>e</sup> avenue	05-09-2024	7,6	20	0,0122						0,0882
126, 55 <sup>e</sup> avenue	27-09-2024	7,2	18,5	-	0,0012	0,0006	0,0006	<0,0005	<0,0008	
80, rue Chayer	29-08-2024	7,5	21,3	0,0069						0,0533
80, rue Chayer	27-09-2024	7,9	19,6	-	0,0012	0,0009	0,0007	0,0006	<0,0009	

## **ANNEXE 2 : Lettres adressées aux occupants**

Saint-Eustache, le 22 avril 2025

Aux occupants du : **126, 55<sup>e</sup> avenue**

Objet : Résultats des analyses du plomb et du cuivre dans votre eau potable

Bonjour,

À la suite de la prise d'échantillons effectuée à votre domicile le 5 septembre 2024 dans le cadre de la campagne d'échantillonnage portant sur le plomb et le cuivre dans l'eau potable, voici les résultats des analyses réalisées de même que leur signification.

Le plomb et le cuivre font l'objet d'une norme dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Les matériaux de plomberie représentent la principale source de plomb et de cuivre dans l'eau potable.

Les résultats de l'analyse des deux échantillons d'eau de votre robinet après 30 minutes de stagnation sont les suivants :

**Tableau 1** : Résultat de l'échantillonnage initial (1<sup>ere</sup> visite)

Paramètre	Votre résultat	Norme ou concentration recommandée
Cuivre	0,0882 mg/L	1,0 mg/L
Plomb	<b>0,0122</b> mg/L	0,005 mg/L

Le résultat obtenu pour le plomb après une stagnation de 30 minutes est supérieur à la concentration recommandée de **0,005 mg/L**. Il indiquait la présence d'une source de plomb entre la conduite d'eau potable et le robinet utilisé pour l'échantillonnage. Après une période de stagnation de l'eau dans la tuyauterie (ex. : le matin ou après une absence prolongée), la concentration de plomb dans l'eau des premiers litres consommés peut être élevée et présenter un risque pour la santé.

Dans le but d'identifier la principale source de la contamination par le plomb dans votre bâtiment, la Ville a procédé le 27 septembre 2024, date de la 2<sup>e</sup> visite, à un échantillonnage séquentiel dont la technique consiste à prélever de façon successive plusieurs échantillons d'eau (4 échantillons de 1 L dans votre cas), chacun correspondant à une section de la tuyauterie interne ou de l'entrée de service. Les résultats d'analyse des 4 échantillons sont les suivants :

**Tableau 2 : Résultats de l'échantillonnage séquentiel (2<sup>e</sup> visite)**

Paramètre	Résultats de l'échantillonnage séquentiel (mg/L)			
	1 <sup>er</sup> litre	2 <sup>e</sup> litre	3 <sup>e</sup> litre	4 <sup>e</sup> litre
Plomb	0,0012	0,0006	0,0006	< 0,0005

Les résultats obtenus pour le plomb après une stagnation de 30 minutes sont tous inférieurs à la norme réglementaire de 0,005 mg/L. Les résultats montrent aussi que la teneur en plomb la plus élevée a été observée dans le 1<sup>er</sup> litre, autrement dit dans l'eau qui était en contact prolongé avec la tuyauterie interne de votre résidence. Étant donné que votre tuyauterie interne visible est en cuivre, le plomb proviendrait des soudures au niveau des coudes, des tés, des raccords...

Malgré les résultats de l'échantillonnage séquentiel, nous vous conseillons de prendre l'habitude de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer. Cela permettra de purger l'eau qui a été en contact avec le plomb dissout dans l'eau à la suite d'une stagnation de plusieurs heures, par exemple durant la nuit. En adoptant cette habitude, la concentration de plomb en sera grandement réduite.

Pour réduire votre exposition au plomb, nous vous invitons à consulter le feuillet ci-joint intitulé : « [Le plomb dans l'eau : quoi faire?](#) ».

*Yanick Fortier*  
Directeur du service des Eaux  
(450) 974-5001 poste 5206

Saint-Eustache, le 22 avril 2025

Aux occupants du : **80, rue Chayer**

Objet : Résultats des analyses du plomb et du cuivre dans votre eau potable

Bonjour,

À la suite de la prise d'échantillons effectuée à votre domicile le 29 août 2024 dans le cadre de la campagne d'échantillonnage portant sur le plomb et le cuivre dans l'eau potable, voici les résultats des analyses réalisées de même que leur signification.

Le plomb et le cuivre font l'objet d'une norme dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Les matériaux de plomberie représentent la principale source de plomb et de cuivre dans l'eau potable.

Les résultats de l'analyse des deux échantillons d'eau de votre robinet après 30 minutes de stagnation sont les suivants :

**Tableau 1** : Résultat de l'échantillonnage initial (1ere visite)

Paramètre	Votre résultat	Norme ou concentration recommandée
Cuivre	0,0533 mg/L	1,0 mg/L
Plomb	<b>0,0069</b> mg/L	0,005 mg/L

Le résultat obtenu pour le plomb après une stagnation de 30 minutes est supérieur à la concentration recommandée de **0,005 mg/L**. Il indiquait la présence d'une source de plomb entre la conduite d'eau potable et le robinet utilisé pour l'échantillonnage. Après une période de stagnation de l'eau dans la tuyauterie (ex. : le matin ou après une absence prolongée), la concentration de plomb dans l'eau des premiers litres consommés peut être élevée et présenter un risque pour la santé.

Dans le but d'identifier la principale source de la contamination par le plomb dans votre bâtiment, la Ville a procédé le 27 septembre 2024, date de la 2<sup>e</sup> visite, à un échantillonnage séquentiel dont la technique consiste à prélever de façon successive plusieurs échantillons d'eau (4 échantillons de 1 L dans votre cas), chacun correspondant à une section de la tuyauterie interne ou de l'entrée de service. Les résultats d'analyse des 4 échantillons sont les suivants :

**Tableau 2 : Résultats de l'échantillonnage séquentiel (2<sup>e</sup> visite)**

Paramètre	Résultats de l'échantillonnage séquentiel (mg/L)			
	1 <sup>er</sup> litre	2 <sup>e</sup> litre	3 <sup>e</sup> litre	4 <sup>e</sup> litre
Plomb	0,0012	0,0009	0,0007	0,0006

Les résultats obtenus pour le plomb après une stagnation de 30 minutes sont tous inférieurs à la norme réglementaire de 0,005 mg/L. Les résultats montrent aussi que la teneur en plomb la plus élevée a été observée dans le 1<sup>er</sup> litre, autrement dit dans l'eau qui était en contact prolongé avec la tuyauterie interne de votre résidence. Étant donné que votre tuyauterie interne visible est en cuivre, le plomb proviendrait des soudures au niveau des coudes, des tés, des raccords...

Malgré les résultats de l'échantillonnage séquentiel, nous vous conseillons de prendre l'habitude de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer. Cela permettra de purger l'eau qui a été en contact avec le plomb dissout dans l'eau à la suite d'une stagnation de plusieurs heures, par exemple durant la nuit. En adoptant cette habitude, la concentration de plomb en sera grandement réduite.

Pour réduire votre exposition au plomb, nous vous invitons à consulter le feuillet ci-joint intitulé : « [Le plomb dans l'eau : quoi faire?](#) ».

*Yanick Fortier*  
Directeur du service des Eaux  
(450) 974-5001 poste 5206

## ANNEXE 3



# Le plomb dans l'eau : quoi faire?

Les risques pour la santé de la population liés à une exposition excessive au plomb dans l'environnement sont rares au Québec, mais les fœtus, les nourrissons et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables et sensibles aux effets du plomb sur le développement neurologique.



## Quelles sont les sources de plomb autour de moi?

Au Canada, depuis les années 1970, les mesures prises par les gouvernements ont permis de réduire de façon importante l'exposition de la population au plomb. Celui-ci demeure toutefois à l'état de traces partout dans notre environnement. On en trouve :

- Dans l'air;
- Dans le sol;
- Dans la poussière;
- Dans la peinture à base de plomb (anciennes demeures);
- Dans l'eau potable;
- Dans les aliments (ex. viandes issues de la chasse);
- Dans divers produits de consommation (ex. certains bijoux de fantaisie pour les enfants).

## Comment le plomb se retrouve-t-il dans l'eau?

- Le plomb n'est généralement pas présent dans les réseaux de distribution d'eau potable. Toutefois, la dissolution du plomb présent dans les tuyaux, surtout les tuyaux de raccordement (entrées de service) entre certaines maisons et le réseau de distribution municipal, fait en sorte qu'on peut en trouver en petites quantités.
- Les entrées de service en plomb ont été installées dans des maisons unifamiliales et des immeubles, particulièrement durant les années 1940-1955, et même jusque dans les années 1970.
- Les soudures dans la plomberie interne des bâtiments peuvent aussi être une source de plomb dans l'eau; le Code national de la plomberie a interdit l'utilisation des soudures contenant plus de 0,2 % de plomb en 1989.

# Comment réduire mon exposition au plomb dans l'eau potable?

## Vérifier la présence d'une entrée de service en plomb dans ma résidence

Au Québec, le risque est faible que des entrées de service en plomb aient été installées pour raccorder des résidences au réseau de distribution après les années 1970.

Comment puis-je déterminer si la conduite d'entrée d'eau de ma résidence est en plomb?

Jetez un coup d'œil à l'**entrée d'eau** de votre résidence. Les conduites en métal mou grises qui sont faciles à bosseler ou à entailler avec un couteau sont probablement en plomb.

L'**entrée de service** se compose de deux sections : celle qui appartient au réseau de distribution de votre municipalité et celle qui appartient au propriétaire de la résidence. Les deux sections peuvent être en plomb, mais il est possible que seule la section appartenant au réseau de distribution de votre municipalité le soit. Cette dernière pourrait alors vous renseigner sur la présence de ce type d'entrée de service sur son réseau.

Les deux sections de l'entrée de service en plomb devraient être remplacées simultanément et assurer ainsi la résolution définitive du problème.

## Faire analyser l'eau de mon robinet, au besoin

L'analyse du plomb dans un échantillon d'eau froide prélevé au robinet de la cuisine peut permettre de déceler une contamination. La première étape consiste à communiquer avec le responsable du système de distribution pour vérifier s'il a déjà réalisé et analysé des prélèvements dans le secteur.

Si le résident veut lui-même faire analyser son eau potable, il doit communiquer avec un laboratoire accrédité qui lui fournira les contenants appropriés et les instructions à suivre concernant le prélèvement et le transport des échantillons. Une liste à jour des laboratoires accrédités est disponible sur le site Web du Ministère ([www.ccaeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/la03.htm](http://www.ccaeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/la03.htm)). Les laboratoires y sont classés par régions administratives et il faut s'assurer que le laboratoire choisi est spécifiquement accrédité pour l'analyse du plomb dans l'eau potable.

## Réduire mon exposition

Pour réduire les risques d'exposition au plomb, il est recommandé :

- de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit devenue plus froide et, à partir de ce moment, de la laisser couler encore une ou deux minutes afin d'éliminer l'eau qui a stagné dans l'entrée de service (ex. le matin au réveil ou en revenant le soir);
- d'utiliser l'eau froide pour boire ou cuisiner;
- d'enlever et de nettoyer régulièrement l'aérateur (petit filtre) placé dans le bec du robinet.

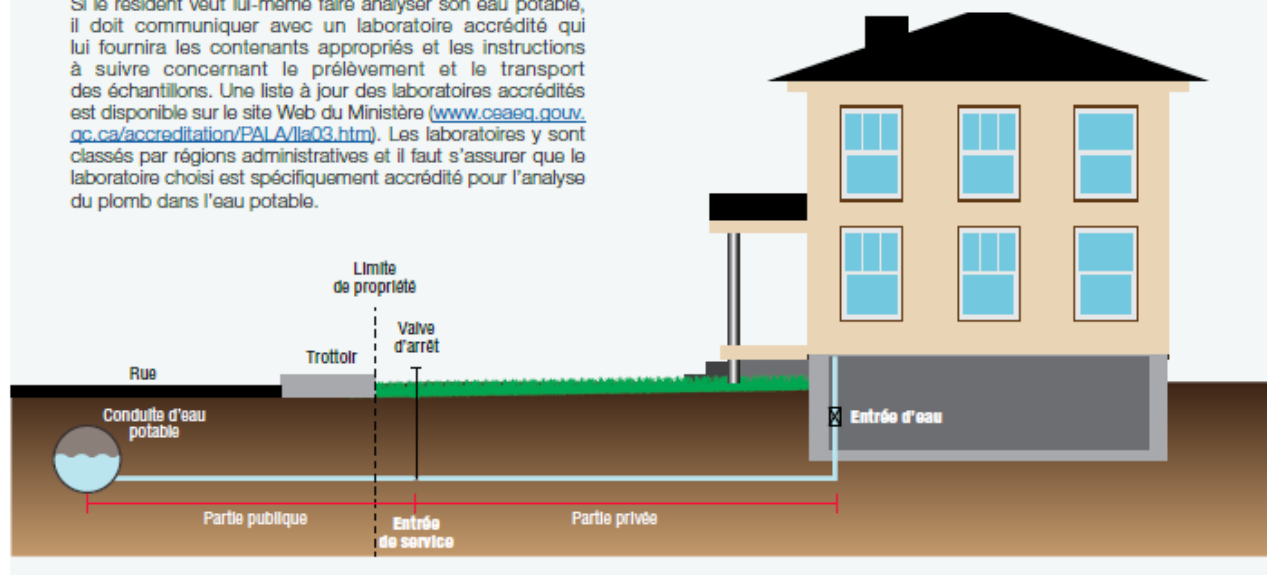
Comme le plomb ne s'évapore pas, il est inutile de faire bouillir l'eau pour tenter de l'éliminer.

Pour plus d'information, consultez le [www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb/#impli-puis](http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb/#impli-puis).

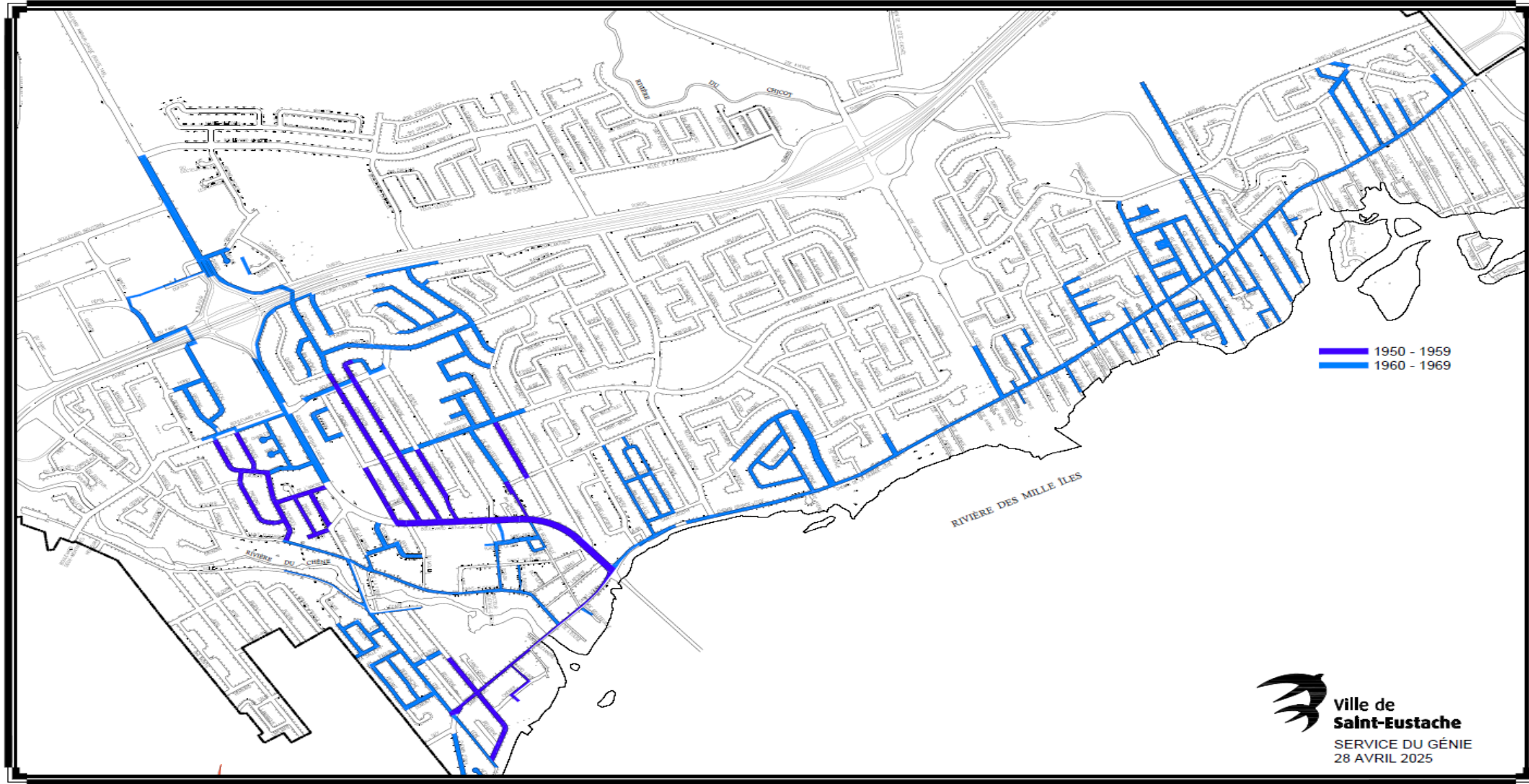
## Comment choisir mon système de traitement?

Différents systèmes de traitement de l'eau permettent de réduire la concentration de plomb dans l'eau du robinet. Par exemple, on peut installer un pichet filtrant, fixer un filtre au robinet ou en installer un sous l'évier. Quel que soit le type de produit utilisé, il est important de suivre fidèlement les instructions du fabricant concernant son installation, son fonctionnement et son entretien, par exemple la fréquence de changement des filtres.

Il faut aussi s'assurer que le produit utilisé a été testé et qu'il est certifié pour l'élimination du plomb présent dans l'eau. La norme NSF53 est celle qui permet de vérifier l'efficacité des systèmes de traitement domestiques pour l'élimination du plomb dans l'eau.



## ANNEXE 4 : Plan de la ville avec les quartiers cibles



## ANNEXE 5

### Compilation des informations concernant les bâtiments visités recueillies lors de l'échantillonnage du plomb et du cuivre dans l'eau potable chez le citoyen

Date : 01-10-2025

Adresse du bâtiment visité	Année de construction	Entrée de service				Robinet utilisé pour l'échantillonnage	pH	Température (°C)	
		Nature		Longueur (pi)					Diamètre (po)
		Publique	Privée	Publique	Privée				
72, 36 <sup>ième</sup> Avenue	1954	Cuivre	Cuivre	2,5	17,5	¾	Cuisine	7,7	14
24, 42 <sup>ième</sup> Avenue	1935	Cuivre	Cuivre	40	70	¾ - ½	Cuisine	7,5	18,1
48, rue de Bellefeuille	1950	Cuivre	Cuivre	14	41	1 - ¾	Cuisine	7,3	24,6
49, rue Labrie	1940	Cuivre	Cuivre	20	60	¾	Cuisine	7,1	19
53, rue Labrie	1942	Cuivre	Cuivre	10	67	¾ - ½	Cuisine	7,1	21,1
67, 36 <sup>ième</sup> Avenue	1960	Cuivre	Pex	35	40	¾	Cuisine	7,5	20,5
72, 36 <sup>ième</sup> Avenue	1954	Cuivre	Cuivre	11	58	¾ - ½	Cuisine	7,5	14
112, 2 <sup>ième</sup> Avenue	1967	Cuivre	Cuivre	21	75	¾	Cuisine	7,3	23
116, 2 <sup>ième</sup> Avenue	1967	Cuivre	Cuivre	21	21	¾ - ½	Cuisine	7,4	23
120, 2 <sup>ième</sup> Avenue	1966	Cuivre	Cuivre	15	65	¾	Cuisine	6,9	23,5
120, rue Yves	1968	Cuivre	Cuivre	18	25	¾ - ½	Cuisine	6,9	23,1
121, rue Yves	1967	Cuivre	Cuivre / Pex	18	45	¾ - ½	Cuisine	7	19

Adresse du bâtiment visité	Année de construction	Entrée de service					Robinet utilisé pour l'échantillonnage	pH	Température (°C)
		Nature		Longueur (pi)		Diamètre (po)			
		Publique	Privée	Publique	Privée				
124, 12 <sup>ième</sup> Avenue	1968	Cuivre	Cuivre	24	67	$\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{2}$	Cuisine	7,1	23,2
128, 12 <sup>ième</sup> Avenue	1969	Cuivre	Cuivre	24	38	$\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{2}$	Cuisine	7,1	22,3
131, 12 <sup>ième</sup> Avenue	1969	Cuivre	Cuivre	67	31	1 - $\frac{3}{4}$	Cuisine	7,2	19,5
132, 12 <sup>ième</sup> Avenue	1969	Cuivre	Cuivre	24	78	$\frac{3}{4}$	Cuisine	7,6	21,8
128, rue Saint-Nicolas	1942	Cuivre	Cuivre	15	40	$\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{2}$	Cuisine	7,1	19,5
130, rue Lemay	1942	Cuivre	Cuivre	10	91	$\frac{3}{4}$	Cuisine	7,3	19,6
133, ch. de la Grande-côte	1942	Cuivre	Cuivre	28	35	$\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{2}$	Cuisine	7,2	19,1
133, rue Lemay	1942	Cuivre	Cuivre / Pex	16	21	$\frac{3}{4}$	Cuisine	7,4	23
140, rue Lapointe	1900	Cuivre	Cuivre	12	46	$\frac{3}{4}$	Cuisine	7,4	22,1
147, rue Lapointe	1850	Cuivre	Cuivre	12	19	$\frac{3}{4}$	Cuisine	7	22,5
150, rue Féré	1964	Cuivre	Cuivre	30	64	$\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{2}$	Cuisine	7,3	23,4
157, rue Lemay	1857	Cuivre	Cuivre	15	27	$\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{2}$	Cuisine	7,4	25
164, rue Lemay	1848	Cuivre	Cuivre	19	34	$\frac{3}{4}$	Cuisine	7,1	22,1
164, rue Cartier	1965	Cuivre	Cuivre	19	55	$\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{2}$	Cuisine	7,2	24,1
167, rue Cartier	1965	Cuivre	Cuivre	15	49	$\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{2}$	Cuisine	7,1	21,7
185, rue Labrie	1943	Cuivre	Cuivre	15	52	$\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{2}$	Cuisine	7,5	20,8
189, rue Labrie	1945	Cuivre	Cuivre	7	46	$\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{2}$	Cuisine	6,9	20,3

Adresse du bâtiment visité	Année de construction	Entrée de service				Robinet utilisé pour l'échantillonnage	pH	Température (°C)	
		Nature		Longueur (pi)					Diamètre (po)
		Publique	Privée	Publique	Privée				
223, rue Dorion	1955	Cuivre	Cuivre	15	36	¾	Cuisine	7	21
227, rue Dorion	1954	Cuivre	Pex	15	50	¾ - ½	Cuisine	7,1	21
258, ch. de la Grande-Côte	1945	Cuivre	Cuivre	25	60	¾ - ½	Cuisine	7,1	22,9
259, rue Saint-Eustache	1911	Cuivre	Cuivre	15	46	¾	Cuisine	7	22,9
260, ch. de la Grande-Côte	1945	Cuivre	Cuivre	15	20	¾ - ½	Cuisine	7	22
275, rue Féré	1915	Cuivre	Cuivre / Pex	18	30	¾	Cuisine	7,1	22,4
315, ch. de la Grande-Côte	1948	Cuivre	Cuivre	30	130	¾ - ½	Cuisine	7,2	19,3
441, ch. de la Grande-Côte	1940	Cuivre	Cuivre	37	62	1 - ¾	Cuisine	7,6	15,8
445, ch. de la Grande-Côte	1949	Cuivre	Cuivre	37	79	1	Cuisine	7,3	18,7
59, 36 <sup>ième</sup> Avenue	1957	Cuivre	Cuivre	3	30	¾	Cuisine	7,6	17,8
512, boul. Antoine-Séguin (garderie)	2004	Fonte	Cuivre / Fonte	40	120	8 - 1 ½	Cuisine	7,4	19,2

## **ANNEXE 6**

**Lettres adressées aux occupants pour communiquer  
les dépassements - 1<sup>e</sup> visite**

Le 24 juillet 2025

À l'attention des occupants  
24, 42<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Eustache (Québec) J7P 3C6

**Objet : Résultats des analyses du plomb et du cuivre dans votre eau potable**

---

Madame,  
Monsieur,

À la suite de la prise d'échantillons effectuée à votre domicile le 8 juillet 2025 dans le cadre de la campagne d'échantillonnage portant sur le plomb et le cuivre dans l'eau potable, voici les résultats des analyses réalisées de même que leur signification.

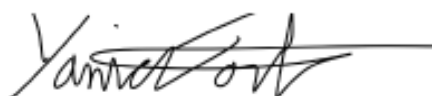
Le plomb et le cuivre font l'objet d'une norme dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Les matériaux de plomberie représentent la principale source de plomb et de cuivre dans l'eau potable. Les résultats de l'analyse des deux échantillons d'eau de votre robinet après 30 minutes de stagnation sont les suivants :

ÉCHANTILLON NO 1		
Paramètre	Votre résultat	Norme ou concentration recommandée
Cuivre	0,1266 mg/l	1,0 mg/l
Plomb	0,0066 mg/l	0,005 mg/l

Le résultat obtenu pour le plomb après une stagnation de 30 minutes est supérieur à la concentration recommandée de 0,005 mg/l. Il indique la présence d'une source de plomb (exemple : entrée de service). Après une période de stagnation de l'eau dans la tuyauterie (exemple : le matin ou après une absence prolongée), la concentration de plomb dans l'eau des premiers litres consommés peut être élevée et présenter un risque pour la santé. Pour réduire votre exposition au plomb, nous vous invitons à consulter le feuillet ci-joint intitulé *Le plomb dans l'eau : quoi faire?*.

Pour le moment, nous vous conseillons de prendre l'habitude de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer. Cela permettra de purger l'eau qui a été en contact avec le plomb dissout dans l'eau à la suite d'une stagnation de plusieurs heures, par exemple durant la nuit. En adoptant cette habitude, la concentration de plomb en sera grandement réduite.

Nous vous contacterons par téléphone afin de répondre à vos questions et vous informer des étapes à suivre pour remédier à la situation.



Yanick Fortier, directeur du service des Eaux  
Tél. : 450 974-5001, poste 5206

YF/cr

p.j.

Le 24 juillet 2025

À l'attention des occupants  
72, 36<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Eustache (Québec) J7P 2Z5

**Objet : Résultats des analyses du plomb et du cuivre dans votre eau potable**

---

Madame,  
Monsieur,

À la suite de la prise d'échantillons effectuée à votre domicile le 2 juillet 2025 dans le cadre de la campagne d'échantillonnage portant sur le plomb et le cuivre dans l'eau potable, voici les résultats des analyses réalisées de même que leur signification.

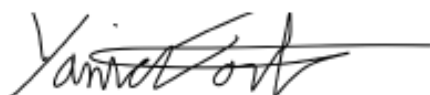
Le plomb et le cuivre font l'objet d'une norme dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Les matériaux de plomberie représentent la principale source de plomb et de cuivre dans l'eau potable. Les résultats de l'analyse des deux échantillons d'eau de votre robinet après 30 minutes de stagnation sont les suivants :

ÉCHANTILLON NO 1		
Paramètre	Votre résultat	Norme ou concentration recommandée
Cuivre	0,1276 mg/l	1,0 mg/l
Plomb	0,0578 mg/l	0,005 mg/l

Le résultat obtenu pour le plomb après une stagnation de 30 minutes est supérieur à la concentration recommandée de 0,005 mg/l. Il indique la présence d'une source de plomb (exemple : entrée de service). Après une période de stagnation de l'eau dans la tuyauterie (exemple : le matin ou après une absence prolongée), la concentration de plomb dans l'eau des premiers litres consommés peut être élevée et présenter un risque pour la santé. Pour réduire votre exposition au plomb, nous vous invitons à consulter le feuillet ci-joint intitulé *Le plomb dans l'eau : quoi faire?*.

Pour le moment, nous vous conseillons de prendre l'habitude de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer. Cela permettra de purger l'eau qui a été en contact avec le plomb dissout dans l'eau à la suite d'une stagnation de plusieurs heures, par exemple durant la nuit. En adoptant cette habitude, la concentration de plomb en sera grandement réduite.

Nous vous contacterons par téléphone afin de répondre à vos questions et vous informer des étapes à suivre pour remédier à la situation.



Yanick Fortier, directeur du service des Eaux  
Tél. : 450 974-5001, poste 5206

YF/cr

p.j.

## ANNEXE 7

### Compilation des résultats des analyses de l'échantillonnage du plomb et du cuivre dans l'eau potable

(y compris lors d'une deuxième visite aux sites où un dépassement de la norme de 0,005 mg/l relative au plomb a été constaté)

Adresse du bâtiment visité	Date de prélèvement	pH	Température (°C)	Plomb (mg/l)	Plomb (échantillonnage séquentiel)					Cuivre (mg/l)
				1 L	1 <sup>er</sup> litre	2 <sup>e</sup> litre	3 <sup>e</sup> litre	4 <sup>e</sup> litre	Moyenne	
24, 42 <sup>e</sup> avenue	02-07-2025	7,5	14	<b>0,0578</b>	-	-	-	-	-	0,1276
24, 42 <sup>e</sup> avenue	29-07-2025	7,6	20	-	0,0029	0,0014	0,0013	0,0012	0,0017	-
72, 36 <sup>e</sup> avenue	08-07-2025	7,5	18.1	<b>0,0066</b>	-	-	-	-	-	0,1266
72, 36 <sup>e</sup> avenue	29-07-2025	7,7	20	-	<b>0,0084</b>	0,0028	0,0023	0,0019	0,0039	-

## **ANNEXE 8**

### **Communications des résultats de l'échantillonnage séquentiel - 2<sup>e</sup> visite**

Le 18 août 2025

À l'attention des occupants  
24, 42<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Eustache (Québec) J7P 3C6

**Objet : Résultats des analyses du plomb dans votre eau potable – 2<sup>e</sup> visite**

---

Madame,  
Monsieur,

Le plomb fait l'objet d'une norme dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Les matériaux de plomberie représentent la principale source de plomb dans l'eau potable.

Le résultat obtenu pour le plomb après la première visite (résultat et signification transmis dans le premier courrier) était supérieur à la concentration recommandée de 0,005 mg/l. Il indiquait la présence d'une source de plomb entre la conduite d'eau potable et le robinet utilisé pour l'échantillonnage.

Dans le but d'identifier la principale source de la contamination par le plomb dans votre bâtiment, la Ville a procédé le 29 juillet 2025, date de la seconde visite, à un échantillonnage séquentiel dont la technique consiste à prélever de façon successive plusieurs échantillons d'eau (12 échantillons de 1 litre dans votre cas), chacun correspondant à une section de la tuyauterie interne ou de l'entrée de service. Les résultats d'analyse des 12 échantillons sont les suivants :

TABLEAU 1 - RÉSULTATS DE L'ÉCHANTILLONNAGE SÉQUENTIEL (MG/L) – 2 <sup>E</sup> VISITE				
Paramètre	N <sup>o</sup> litre	Résultat	N <sup>o</sup> litre	Résultat
Plomb	1 <sup>e</sup> litre	0,0029	7 <sup>e</sup> litre	0,0011
	2 <sup>e</sup> litre	0,0014	8 <sup>e</sup> litre	0,0011
	3 <sup>e</sup> litre	0,0013	9 <sup>e</sup> litre	0,0011
	4 <sup>e</sup> litre	0,0012	10 <sup>e</sup> litre	0,0011
	5 <sup>e</sup> litre	0,0012	11 <sup>e</sup> litre	0,0011
	6 <sup>e</sup> litre	0,0016	12 <sup>e</sup> litre	0,0011

Les résultats obtenus pour le plomb, après une période de stagnation de 30 minutes, sont tous inférieurs à la norme réglementaire de 0,005 mg/l. L'analyse met en évidence une tendance générale à la diminution de la teneur en plomb entre le robinet d'échantillonnage et l'aqueduc.

Dans le premier litre prélevé, correspondant à l'eau ayant été en contact prolongé avec la tuyauterie interne de la résidence, la teneur observée est significative, ce qui indique la présence potentielle d'une source de plomb. Étant donné que la tuyauterie interne visible est en cuivre, il est probable que le plomb provienne des soudures situées aux coudes, aux tés, aux raccords ou à d'autres points de jonction.

Les teneurs mesurées du deuxième au douzième litre ne présentent pas de valeurs significatives. De ce fait, la Ville n'envisage aucune autre action de son côté ni sur la partie privée, ni sur la partie publique de votre entrée d'eau.

TABLEAU 2 - MOYENNE DES RÉSULTATS DES QUATRE PREMIERS LITRES – 2 <sup>E</sup> VISITE		
Paramètre	Votre résultat au 29 juillet 2025	Norme au Québec
Plomb (1 <sup>er</sup> litre)	0,0029 mg/l	0,005 mg/l
Plomb (2 <sup>e</sup> litre)	0,0014 mg/l	
Plomb (3 <sup>e</sup> litre)	0,0013 mg/l	
Plomb (4 <sup>e</sup> litre)	0,0012 mg/l	
Plomb (moyenne des 4 litres)	0,0017 mg/l	

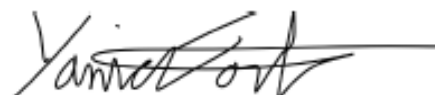
Par ailleurs, la moyenne des teneurs en plomb observées dans les quatre premiers litres, soit 0,0017 mg/l, est inférieure à la norme de 0,005 mg/l. Elle indique l'absence de détection significative de plomb.

Malgré la conformité de ces résultats, nous vous conseillons de continuer à laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer. Cela permettra de purger l'eau qui a été en contact avec le plomb dissout dans l'eau à la suite d'une stagnation de plusieurs heures, par exemple, durant la nuit. En adoptant cette habitude, la concentration de plomb en sera grandement réduite.

Pour rappel, le feuillet explicatif annexé à la première lettre que vous avez reçue présente des informations relatives aux risques pour la santé associés à une exposition excessive au plomb dans l'eau potable, aux principales sources de plomb ainsi qu'aux mesures permettant de réduire cette exposition.

Pour toute demande d'information complémentaire concernant ce dossier, nous vous invitons à communiquer avec le service des Eaux de la Ville, qui se fera un plaisir de vous fournir l'assistance nécessaire et les renseignements appropriés.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Yanick Fortier, directeur du service des Eaux

Tél. : 450 974-5001, poste 5206

YF/cr



Le 18 août 2025

À l'attention des occupants  
72, 36<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Eustache (Québec) J7P 2Z5

**Objet : Résultats des analyses du plomb dans votre eau potable – 2<sup>e</sup> visite**

---

Madame,  
Monsieur,

Le plomb fait l'objet d'une norme dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Les matériaux de plomberie représentent la principale source de plomb dans l'eau potable.

Le résultat obtenu pour le plomb après la première visite (résultat et signification transmis dans le premier courrier) était supérieur à la concentration recommandée de 0,005 mg/l. Il indiquait la présence d'une source de plomb entre la conduite d'eau potable et le robinet utilisé pour l'échantillonnage.

Dans le but d'identifier la principale source de la contamination par le plomb dans votre bâtiment, la Ville a procédé le 29 juillet 2025, date de la seconde visite, à un échantillonnage séquentiel dont la technique consiste à prélever de façon successive plusieurs échantillons d'eau (5 échantillons de 1 litre dans votre cas), chacun correspondant à une section de la tuyauterie interne ou de l'entrée de service. Les résultats d'analyse des 5 échantillons sont les suivants :

RÉSULTATS DE L'ÉCHANTILLONNAGE SÉQUENTIEL – 2 <sup>E</sup> VISITE			
Paramètre	Votre résultat au 29 juillet 2025	Moyenne des quatre premiers litres	Norme au Québec
Plomb (1 <sup>er</sup> litre)	0,0084 mg/l	0,0039 mg/l	0,005 mg/l
Plomb (2 <sup>e</sup> litre)	0,0028 mg/l		
Plomb (3 <sup>e</sup> litre)	0,0023 mg/l		
Plomb (4 <sup>e</sup> litre)	0,0019 mg/l		
Plomb (5 <sup>e</sup> litre)	0,0023 mg/l	N/A	

Dans le premier litre prélevé, correspondant à l'eau ayant été en contact prolongé avec la tuyauterie interne de la résidence, la teneur observée (0,0084 mg/l) est encore une fois hors norme, ce qui indique la présence d'une source de plomb dans les huit derniers mètres de conduite immédiatement avant le robinet d'échantillonnage. Étant donné que la tuyauterie interne visible est en cuivre, il est probable que le plomb provienne des soudures situées aux coudes, aux tés, aux raccords ou à d'autres points de jonction.

De plus, la moyenne des teneurs en plomb observées dans les quatre premiers litres, soit 0,0039 mg/l, est inférieure à la norme de 0,005 mg/l. Toutefois, ce résultat est considéré significatif, ce qui indique une présence potentielle d'une source de plomb (ex. : matériau de plomberie et entrée de service). Après une longue période de stagnation de l'eau dans la tuyauterie, par exemple le matin, la concentration de plomb dans l'eau des premiers litres consommés peut être élevée.

Compte tenu des résultats obtenus lors de ce dépistage, il est recommandé au propriétaire de procéder à la rénovation de la tuyauterie intérieure du bâtiment. Dans l'intervalle, il est fortement conseillé aux occupants de :

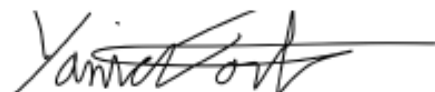
- Laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne froide, puis la laisser couler encore une ou deux minutes afin d'éliminer l'eau qui a stagné dans l'entrée de service avant toute consommation, par exemple le matin au réveil ou le soir au retour. D'autres moyens permettent de purger la tuyauterie, par exemple, actionner la chasse d'eau de la toilette, prendre une douche ou utiliser le lave-vaisselle;
- Utiliser l'eau froide pour boire, cuisiner ou préparer des substituts de lait maternel;
- Nettoyer régulièrement l'aérateur (petit filtre au bout du robinet) pour y déloger les particules pouvant s'y accumuler.

Pour rappel, le feuillet explicatif annexé à la première lettre que vous avez reçue présente des informations relatives aux risques pour la santé associés à une exposition excessive au plomb dans l'eau potable, aux principales sources de plomb ainsi qu'aux mesures permettant de réduire cette exposition.

Étant donné que les résultats observés du deuxième au cinquième litre sont inférieurs à la norme, la Ville n'envisage aucune autre action de son côté ni sur la partie privée, ni sur la partie publique de votre entrée d'eau.

Pour toute demande d'information complémentaire concernant ce dossier, nous vous invitons à communiquer avec le service des Eaux de la Ville, qui se fera un plaisir de vous fournir l'assistance nécessaire et les renseignements appropriés.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Yanick Fortier, directeur du service des Eaux

Tél. : 450 974-5001, poste 5206

YF/cr